

La Maison de la Rénovation, pourquoi ?

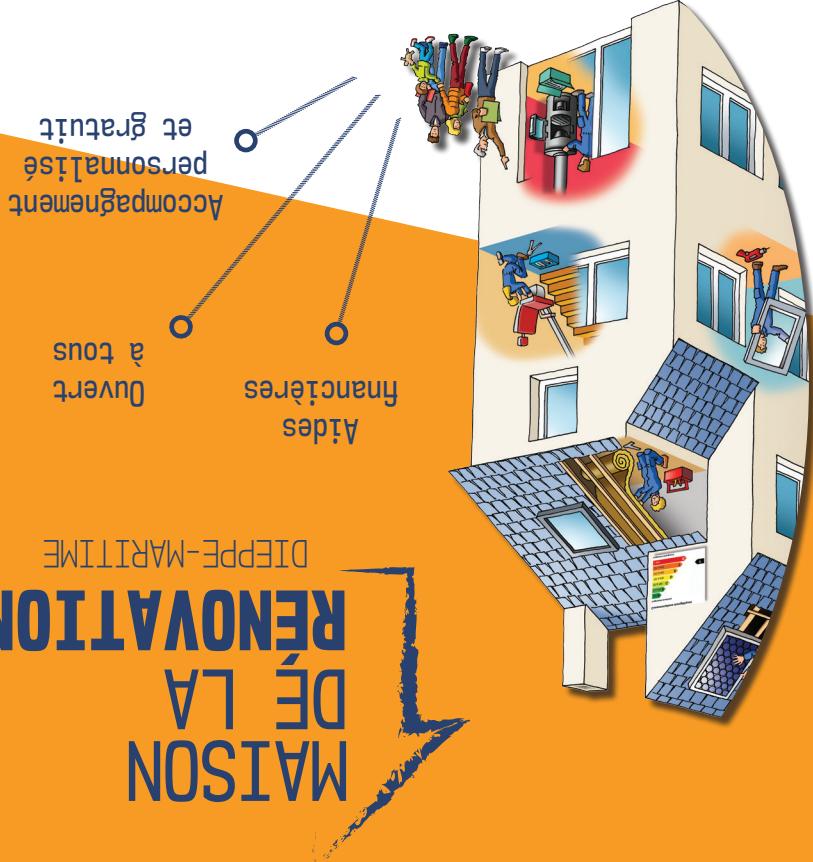
Mise en place par la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, la Maison de la Rénovation est un service public de la rénovation énergétique et de l'amélioration du logement.

Chaque propriétaire du territoire peut recevoir la visite d'un conseiller, bénéficier de **conseils techniques avisés** sur son projet et être accompagné dans ses demandes de financement.

Toutes les entreprises partenaires sont labellisées (RGE) et engagées sur la qualité (devis, prestation, facture, etc...).

5 étapes AVEC votre conseiller :

- 1○ identifiez vos besoins et définissez votre projet
- 2○ déterminez les aides financières mobilisables
- 3○ consultez des artisans et analysez les devis
- 4○ construisez votre plan de financement personnalisé et lancez les demandes d'aides
- 5○ suivez le chantier, prenez en main les équipements et observez vos consommations sur 2 ans.



Maison de la Rénovation
Dieppe-Maritime

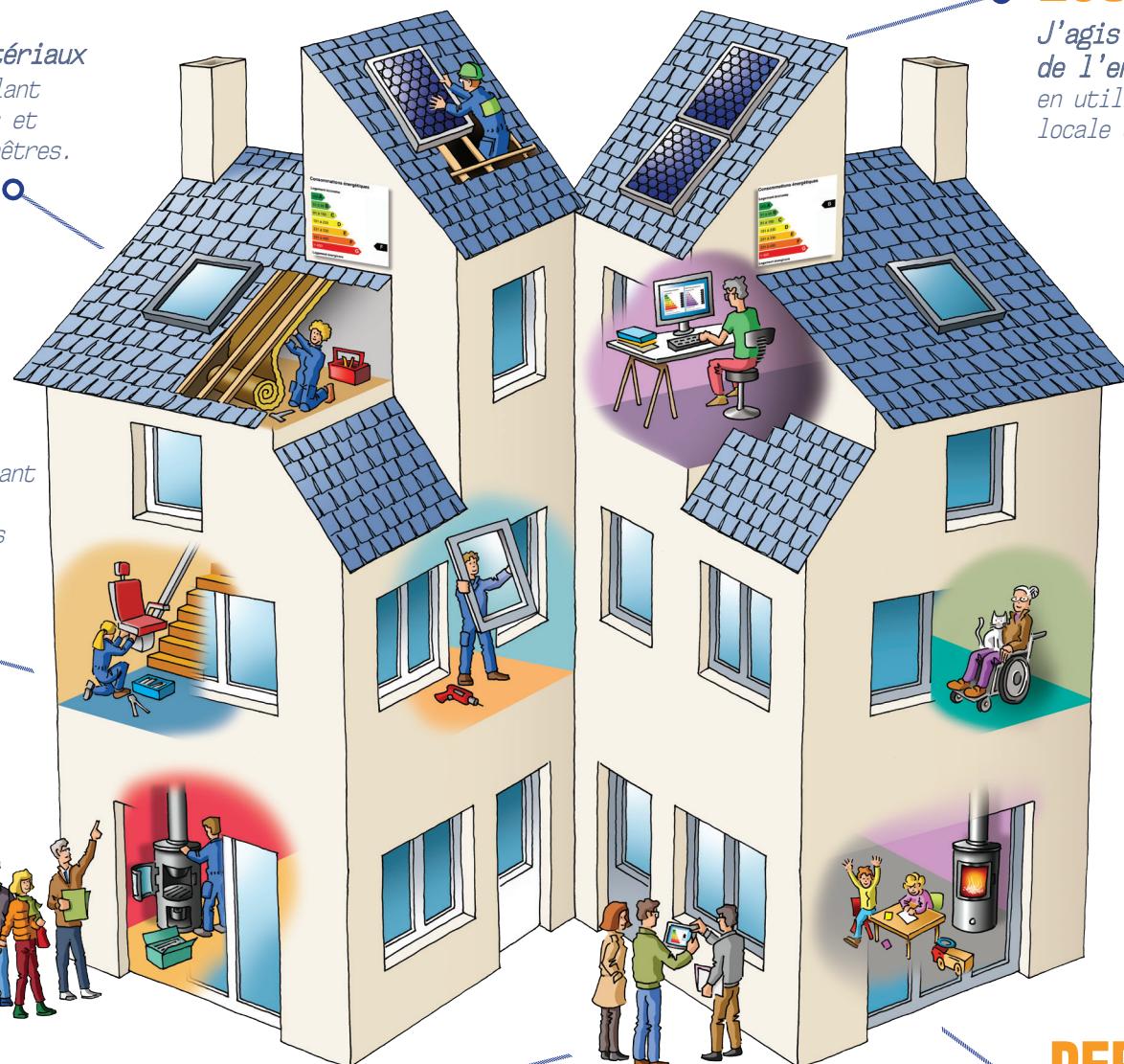
113, rue de la Barre
02 77 23 20 81
maison.renovation@agglo dieppe-maritime.com

www.maisondelarenovationdieppe.com

Un projet pour votre habitation ? Contactez la Maison de la Rénovation pour un logement :

ISOLÉ

Je choisis des matériaux de qualité, en isolant mon toit et mes murs et en changeant mes fenêtres.



ADAPTÉ

Je rend ma maison accessible, en installant des équipements conçus pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.



ÉCONOMIQUE

Je réduis mes dépenses énergétiques, en maîtrisant mes factures de chauffage, d'eau chaude ou d'éclairage.

ÉCOLOGIQUE

J'agis pour la protection de l'environnement, en utilisant une énergie locale et renouvelable.



PERFORMANT

Je profite d'un vrai confort de vie, en installant une source de chaleur naturelle.